



Bulletin de versement (2024)

Versement au comptant Intra-GIR Recettes de la participation aux concours

Monsieur/Madame :

C.N.I :

Est requis de verser à la caisse d'une Perception ou Trésorerie Préfectorale ou Provinciale de la Trésorerie Générale du Royaume pour le compte du **Trésorier Préfectoral d'Oujda (Code :1013)**, la somme de **100.00DHS (Cent Dirhams)** au profit de l'**Ecole Nationale d'Architecture - Oujda (46006 SEGMA)**,
Compte Rubrique Intitulé : **41100460064622915**.

CODES MECANOGRAPHIQUES																			
SEGMA			CHAPITRE					CODE DEPT	CODE ECO			NATURE DE RECETTE							
4	6	0	0	6	4	1	1	0	0	46	0	0	6	46	2	2	9	1	5

Fait à Oujda, le :


Secrétaire Générale de
l'Ecole Nationale
d'Architecture - Oujda
Amal GARNI



